

JEUX OLYMPIQUES DE 2024 LE CESER D'ILE-DE-FRANCE AFFIRME A NOUVEAU SON SOUTIEN A UNE CANDIDATURE

7 mai 2015 A l'occasion du vote du Conseil régional d'Ile-de-France, le 7 mai, sur son soutien à la candidature pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France a présenté son avis adopté le 13 novembre 2014. L'assemblée consultative régionale, favorable à une candidature, souligne les atouts de la région-capitale, les conditions nécessaires et les points de vigilance.

L'opportunité d'une candidature à l'organisation des Jeux olympiques : des enjeux forts, des choix décisifs

Le Ceser souhaite accompagner la réflexion menée par le Comité français du sport international (CFSI), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le ministère des sports sur une possible candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2024. L'objectif est d'éclairer les décideurs de la région-capitale.

Mettre en place une gouvernance concertée et prendre en compte l'utilité sociale d'une candidature

Une gouvernance claire et unie doit être mise en place, avec une démarche permanente de concertation entre les différents acteurs.

Au-delà des critères de rentabilité économique, l'utilité sociale d'une candidature est nécessaire pour obtenir le soutien de toute la population, sa confiance et son engagement.

Pour faire émerger un ralliement populaire, le projet doit être porteur de sens et de valeurs largement partagées, transcendant les catégories sociales et les classes d'âge.

Privilégier des investissements pour l'aménagement de structures existantes

Au regard de la situation économique actuelle et des fortes contraintes budgétaires, le Ceser souhaite qu'une réflexion en profondeur soit engagée sur les modalités de financement et de co-financement des grands équipements nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques.

L'assemblée consultative préconise : d'investir dans l'aménagement de structures existantes, de réaliser des installations avec l'objectif d'une reconversion post-olympique et de concentrer les efforts de la Région sur les équipements en corrélation avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et le Grand Paris Express.

Une telle candidature doit permettre de conforter le rang international de Paris et de la région Ile-de-France, d'accélérer son aménagement, son équipement et sa croissance économique, dans une perspective de développement durable.

CONTACT PRESSE Sarah Le Borgne • sarah.le-borgne@iledefrance.fr • 01 53 85 66 97 / 06 63 51 92 76